

Pétition au Conseil Communal de Lausanne

Stopper l'implantation d'un carré musulman Pas de politique avec la paix des morts à Lausanne

Les soussigné(e)s souhaitent que les autorités municipales lausannoises :

- **mettent fin à toute implantation d'un carré musulman dans les lieux de sépulture sur territoire communal;**
- **gèrent sans aucune différenciation ou distinction les sépultures des différentes confessions religieuses ainsi que celles des non-croyants;**
- **garantissent la même durée des concessions pour les sépultures indifféremment de la confession des défunts;**
- **n'acceptent pas de répondre à une demande accrue d'inhumations de défunts de confession musulmane provenant d'autres localités du canton de Vaud.**

C'est sous le couvert d'un «signe d'intégration tangible» que la Municipalité de Lausanne a officialisé quelques jours avant Pâques son projet d'espace confessionnel destiné aux défunts de religion musulmane. Si nous ne comprenons pas quel élément de ce projet parle en faveur de l'intégration d'une communauté qui refuse l'inhumation de ses défunts aux côtés de défunts d'autres religions ou de non-croyants, force est de croire que nos autorités ambitionnent avant tout une visibilité politique dans ce dossier.

Alors que nos autorités font preuve de beaucoup de rigueur dans l'application des règles d'utilisation des lieux de sépulture à Lausanne, elles ouvrent grandes les portes aux revendications d'une communauté religieuse. La Municipalité propose une orientation des sépultures vers la Mecque en précisant tout de même que la gestion et le contrôle du cimetière restera sous la juridiction de l'autorité communale.

Nous ne partageons pas l'appréciation de la Municipalité qui estime que la solution permet le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, tout en offrant une disposition des tombes qui ne déroge pas aux règles d'organisation et d'esthétique du cimetière. Nous sommes clairement en présence d'une segmentation confessionnelle exigée par une nouvelle communauté religieuse. Avec ce projet, une barrière est franchie et il n'existe désormais plus de raisons de ne pas poursuivre cette politique «dite d'ouverture» à d'autres communautés ou groupes d'intérêts.

Certes, les autorités exigent une période de résidence de cinq ans au moins dans le Canton de Vaud pour l'inhumation de défunts musulmans dans l'espace qui leur serait réservé. Ce projet laisse préjuger de l'arrivée d'un grand nombre de défunts musulmans d'autres communes vers Lausanne.

Nom :

Prénom :

Adresse :

Signature :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____

Retour des feuilles de pétition remplies (ou partiellement remplies) à

UDC Lausanne, Case postale 242, 1000 Lausanne 18 (délai : 30 avril 2015)